

Séance ordinaire du 7 mai 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le sept mai deux mille vingt-quatre à huit heures quarante-quatre, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable par intérim, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général par intérim, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-03-63

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 mai 2024.

CE-2024-03-64

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 avril 2024.

CE-2024-03-65

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024

[Document d'aide à la décision FIN-2024-026](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, telle que jointe à la fiche de prise de décision FIN-2024-026, est déposée à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-66

Dépôt des listes de virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 mars 2024 des listes de crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2024-027](#)

Les listes de virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 mars 2024 et les listes de crédits additionnels pour la même période, telles que jointes à la fiche de prise de décision FIN-2024-027, sont déposées à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-67

Dépôt des listes de contrats au 29 février 2024

[Document d'aide à la décision APP-2024-044](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 29 février 2024, telles que jointes à la fiche de prise de décision APP-2024-044, sont déposées à titre de reddition de compte et d'information :

- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 29 février 2024 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 29 février 2024 (article 477.3, 2^e et 3^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste des autorisations de dépenses, effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste des autorisations de dépenses, effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024 (article 477.2, 5^e alinéa, *Loi sur les cités et villes*);
- ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024;
- ✓ liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une ou un fonctionnaire ou une employée détentrice ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-03-68

Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2023

[Document d'aide à la décision APP-2024-077](#)

Le rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2023, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2024-077, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-03-69

Dépôt de listes des embauches et mouvements de main-d'œuvre pour le mois de mars 2024

[Document d'aide à la décision GCH-2024-048](#)

Les listes des embauches et mouvements de main-d'œuvre pour le mois de mars 2024, telles que jointes à la fiche de prise de décision GCH-2024-048, sont déposées à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-70

Dépôt du bilan 2023 du plan de déploiement 2023-2024 de la commission consultative en développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-019](#)

Le bilan de l'année 2023 du plan de déploiement 2023-2024 de la commission consultative en développement social et communautaire, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-019, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce bilan à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-03-71

Dépôt du rapport de la commission consultative de développement social et communautaire de la réunion tenue le 1^{er} février 2024

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-017](#)

Le rapport de la commission consultative de développement social et communautaire de la réunion tenue le 1^{er} février 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-017, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-72

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 22 novembre 2023 et approbation des recommandations de ce comité

[Document d'aide à la décision DVC-DIR-2024-004](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 22 novembre 2023, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2024-004, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de ce comité mentionnées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 22 novembre 2023, tel que joint à cette fiche de prise de décision, afin que le financement requis soit lié au fonds alloué à ce comité.

CE-2024-03-73

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 31 janvier 2024 et approbation des recommandations de ce comité

[Document d'aide à la décision DVC-DIR-2024-005](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion tenue le 31 janvier 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2024-005, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de ce comité mentionnées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 31 janvier 2024, tel que joint à cette fiche de prise de décision, afin que le financement requis soit lié au fonds alloué à ce comité.

CE-2024-03-74

Dépôt du procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion exceptionnelle tenue le 27 mars 2024 et approbation des recommandations de ce comité

[Document d'aide à la décision DVC-DIR-2024-006](#)

Le procès-verbal du comité des services de proximité de la réunion exceptionnelle tenue le 27 mars 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2024-006, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu d'approuver les recommandations de ce comité mentionnées dans son procès-verbal de la réunion tenue le 27 mars 2024, joint à cette fiche de prise de décision, afin que le financement requis soit lié au fonds alloué à ce comité.

CE-2024-03-75

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air de la réunion tenue le 20 février 2024

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2024-006](#)

Le procès-verbal de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air de la réunion tenue le 20 février 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-006, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-76

Dépôt du procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 28 mars 2024

[Document d'aide à la décision ENV-2024-012](#)

Le procès-verbal de la commission consultative de l'environnement de la réunion tenue le 28 mars 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2024-012, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-77

Dépôt du procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 21 mars 2024

[Document d'aide à la décision FIN-2024-025](#)

Le procès-verbal du comité des finances de la réunion tenue le 21 mars 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-025, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-78

Dépôt du procès-verbal du comité sur la sécurité publique et la circulation de la réunion tenue le 24 janvier 2024, autorisation de l'installation de panneaux d'arrêts, adoption du Règlement RV-2024-34-68 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et adoption du Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils

[Document d'aide à la décision TMD-2024-011](#)

Le procès-verbal du comité sur la sécurité publique et la circulation de la réunion tenue le 24 janvier 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-011, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêts à l'endroit suivant :

- 671° sur la rue Saint-Louis, à l'intersection de la rue Saint-Onésime, en direction nord-est et sud-ouest.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-68 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-011. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement dans plusieurs stationnements publics municipaux, sur une partie des rues Saint-Joseph, du Bassin, de la Dalle, du Froment et de la rue Joseph-Paquet.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-69 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-011. Ce règlement a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils sur la rue Henry-Atkinson.

CE-2024-03-79

Dépôt du rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des séances tenues les 22 janvier, 12 et 26 février 2024

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-066](#)

Le rapport de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des séances tenues les 22 janvier, 12 et 26 février 2024, tels que joints à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-066, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CE-2024-03-80

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-012](#)

La résolution du comité de démolition adoptée le 11 avril 2024 concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (secteur Lévis), telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-012, est déposée à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer cette résolution de ce comité à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-03-81

Dépôt de la résolution du comité de démolition concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 634, rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-013](#)

La résolution du comité de démolition adoptée le 11 avril 2024 concernant la demande de démolition de l'immeuble situé au 634, rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), telle que jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2024-013, est déposée à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer cette résolution de ce comité à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-03-82

Création de la Direction du bureau de la sécurité civile et autorisation d'affichage du poste de directrice ou de directeur à cette direction

[Document d'aide à la décision GCH-2024-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de créer la Direction du bureau de la sécurité civile.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'affichage du poste de directrice ou de directeur du Bureau de la sécurité civile.

CE-2024-03-83

Embauche d'un coordonnateur aux parcs au Service bâtiments et aménagement à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2024-052](#)

Il est résolu d'embaucher Frédéric Fillion à titre de coordonnateur aux parcs au Service bâtiments et aménagement à la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 5 et à l'échelon 10, et aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-03-84

Embauche d'un chef aux opérations à la Division de la gestion des secours à la Direction de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision GCH-2024-053](#)

Il est résolu d'embaucher Christian Poiré à titre de chef aux opérations à la Division de la gestion des secours à la Direction du service de sécurité incendie, poste de cadre pompier régulier à temps complet, à la classe 1 et à l'échelon 2, et aux autres conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-03-85

Nomination d'un coordonnateur à l'administration et au financement à la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision GCH-2024-054](#)

Il est résolu de nommer Alexandre Lemieux à titre de coordonnateur à l'administration et au financement à la Direction du Développement économique et de la promotion, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 5 et à l'échelon 8, et aux autres conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-03-86

Nomination d'un chef de service commercial et tourisme à la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision GCH-2024-055](#)

Il est résolu de nommer Daniel Dion à titre de chef de service commercial et tourisme à la Direction du Développement économique et de la promotion, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 6 et à l'échelon 6, et aux autres conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2024-03-87

Ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2024-056](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser l'ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures et à la Direction de l'environnement, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-056, d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à ces directions et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-03-88

Affectation temporaire d'un contremaître en entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2024-057](#)

Il est résolu d'affecter temporairement Marc-André Neault à titre de contremaître en entretien des infrastructures à la Direction de l'entretien des infrastructures et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir entre les parties.

CE-2024-03-89

Mandat de représentation devant la Cour du Québec, division des petites créances, et reddition de compte

[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de déléguer le pouvoir de représenter la Ville devant la Cour du Québec, division des petites créances ainsi que le mandat de la médiation dans le cadre de ces recours aux membres du personnel des classes d'emplois suivants :

- agente ou agent d'administration;
- technicienne ou technicien juridique;

- cadre non-avocate ou cadre non-avocat;
relevant de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la reddition de compte de cette délégation s'effectuera auprès du Directeur des affaires juridiques et du secrétariat corporatif.

CE-2024-03-90

Modification de la résolution CE-2024-02-93 « Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité des services de proximité exceptionnel tenue le 14 mars 2024 et approbation des recommandations de ce comité »

[Document d'aide à la décision Projet de résolution](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2024-02-93 « Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité des services de proximité exceptionnel tenue le 14 mars 2024 et approbation des recommandations de ce comité » par la suppression du deuxième alinéa.

CE-2024-03-91

Affectation de la réserve financière créée par le Règlement RV-2022-22-36 pour les dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la Politique environnementale

[Document d'aide à la décision ENV-2024-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter les montants suivants provenant de la réserve financière créée par le Règlement RV-2022-22-36 pour le financement d'initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la Politique environnementale aux projets suivants :

- un montant maximum de 25 000 \$ au financement du projet dans le cadre de Festivent 2024, relatif à un envol vers le zéro déchet, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-2024-013;
- un montant maximum de 25 000 \$ au financement de la réalisation des corvées citoyennes d'arrachage de renouées du Japon, tel que joint à cette fiche de prise de décision;
- un montant maximum de 215 000 \$ au financement de la réalisation du verdissement en secteur privé (phase 2), tel que joint à cette fiche de prise de décision.

CE-2024-03-92

Affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau

[Document d'aide à la décision ENV-2024-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 194 500 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2024-014, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau.

CE-2024-03-93

Financement de la dépense relative aux travaux de restauration des rives et de la plaine inondable d'une section du ruisseau Lallemand

[Document d'aide à la décision ENV-2024-015](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de restauration des rives et de la plaine inondable dans une section du ruisseau Lallemand pour un montant maximum de 170 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

CE-2024-03-94

Financement de la dépense relative à la réfection des réfractaires de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2024-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réfection des réfractaires de l'incinérateur au montant maximum de 750 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-22-71.

CE-2024-03-95

Convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2, pour la réalisation des travaux du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2024-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2, pour la réalisation des travaux du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023, relative au projet de reconstruction du poste de pompage PP-1 (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), telle que jointe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2024-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-03-96

Financement de la dépense additionnelle relative à la réfection du chalet La source

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2024-005](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à la réfection du chalet La source, tel que décrit à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2024-005, au montant maximum de 60 000 \$, à même les règlements d'emprunt RV-2022-21-75 et RV-2023-22-71.

CE-2024-03-97

Financement de la dépense additionnelle relative à l'augmentation de la capacité de l'aqueduc de la rue Desneiges (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2024-007](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à l'augmentation de la capacité de l'aqueduc de la rue Desneiges (secteur Saint-Romuald), tel que décrit à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2024-007, au montant maximum de 400 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-84.

CE-2024-03-98

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière et entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec la Maison de la famille Rive-Sud

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Maison de la famille Rive-Sud, telle que jointe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-03-99

Aide financière à Le tremplin

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-020](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente de 3 500 \$ à Le tremplin, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, d'ateliers et de formations interculturelles, destiné aux organismes communautaires, de loisirs et de sport et aux membres du personnel de la Ville, ainsi que pour offrir des outils pratiques, à même le budget affecté dans le cadre du programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, relative à la réalisation du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de Lévis.

CE-2024-04-00

Aide financière à Équijustice Lévis et à la Maison de la famille Rive-Sud

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non récurrente de 15 150 \$ à Équijustice Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour développer ou soutenir la réalisation de nouvelles activités de sensibilisation et de rapprochement interculturel en collaboration avec les organismes du milieu, et ce, à même le budget affecté dans le cadre du programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, relative à la réalisation du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes

immigrantes et des minorités ethnoculturelles de Lévis.

Il est également résolu d'accorder une aide financière non récurrente de 6 850 \$ à la Maison de la famille Rive-Sud, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et pour développer ou soutenir la réalisation de nouvelles activités de sensibilisation et de rapprochement interculturel en collaboration avec les organismes du milieu, et ce, à même le budget affecté dans le cadre du programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, relative à la réalisation du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de Lévis.

CE-2024-04-01

Entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Équijustice Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de collaboration et de versement d'une aide financière à intervenir avec Équijustice Lévis, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-04-02

Désignation de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986)

[Document d'aide à la décision FIN-2024-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner Simon Roberge Vallières, Stéphane McKinnon et Jean-Pascal Lamontagne, à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31986), pour un mandat de trois ans.

CE-2024-04-03

Renouvellement du mandat de membres du conseil d'administration de l'Office municipal de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat des membres du conseil de la Ville Amélie Landry et Fleur Paradis au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de Martine Vien, à titre de représentante des citoyennes et des citoyens, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

CE-2024-04-04

Adoption du Règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A1804, A1818 et A1803, secteur Saint-Jean- Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-00-82.

CE-2024-04-05

Adoption du Règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A0708 et A0752, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-34-25 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-14.

CE-2024-04-06

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C900, produits alimentaires, dans la zone H2341, rue Saint-Joseph, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-045.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usages C900, produits alimentaires (dépanneur, épicerie, boucherie, charcuterie, pâtisserie, boulangerie, fromagerie, poissonnerie, fruiterie, produits naturels, confiserie, crèmerie, liqueurs et alcools, chocolaterie, etc.), à l'exclusion des marchés publics, et de prévoir les spécifications et normes applicables à cet usage dans la zone H2341.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-04-07

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2290 à même une partie de la zone H2294, rue Saint- Joseph, à proximité

de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-046](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-046.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone M2290 à même une partie de la zone H2294.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-04-08

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C1407 à même une partie de la zone H1410, rue du Blizzard, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-12.

CE-2024-04-09

Adoption du Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire de gîte touristique pour les habitations unifamiliales dans les zones à dominance agricole)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-053](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-41.

CE-2024-04-10

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires dans les zones à dominance d'usage I, industrielle) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-062](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de

règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-062.

Ce règlement a pour objet de modifier les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires, et ce, uniquement pour les zones à dominance d'usage I, industrielle.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2024-04-11

Adoption d'une Résolution visant à autoriser un projet d'habitation composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec, intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la rue Raymond-Blais (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-064](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'habitation composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis;

ATTENDU les dispositions particulières prévues à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c. 2), qui permettent à la Ville, aux conditions prévues à la loi, d'autoriser un projet d'habitation composé majoritairement de logements sociaux ou abordables qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale, et ce, lorsque le projet comprend la construction d'au moins 3 logements;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 24 avril 2024 et la consultation écrite s'étant tenue du 16 au 23 avril 2024;

ATTENDU QUE les changements apportés par rapport au Projet de résolution consistent au retrait des deux dates mentionnées aux conditions 6^o et 9^o;

ATTENDU la recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement;

ATTENDU que le projet respecte les conditions applicables;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser un projet d'habitation multifamiliale comptant au moins 95 logements et composé majoritairement de logements sociaux ou abordables sur une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec, lequel est situé en bordure du boulevard Guillaume-Couture (secteur Lévis), la réalisation du projet étant assujettie au respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- 1) qu'un nombre minimal de cases de stationnement hors rue de 0,4 case par logement soient aménagées et maintenues;
- 2) qu'aucun accès véhiculaire ne soit aménagé à partir du boulevard Guillaume-Couture;

- 3) qu'en tout temps, les conteneurs à déchets soient localisés en cour arrière;
- 4) que le mur du bâtiment principal situé du côté de la ligne qui sépare le terrain du boulevard Guillaume-Couture doit, pour le rez-de-chaussée, être fenestré dans une proportion équivalente à ce que l'on retrouve dans l'encadré rouge figurant sur le plan concept en annexe (Annexe 2 : Concept architectural du projet et implantation projetée);
- 5) qu'en plus de ce qui précède, que le projet respecte l'ensemble des normes prévues à la réglementation d'urbanisme, à l'exception des suivantes :
 - a) nombre minimal de cases de stationnement, art. 295.3 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement;
 - b) note qui apparaît à la grille des spécifications applicable pour la zone M2411 : l'aire de stationnement n'a pas ici à être en souterrain, à l'intérieur d'un garage ou dans un stationnement étagé;
 - c) la réalisation du projet d'habitation multifamiliale, comme prévu à la présente résolution, n'est pas assujettie au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
Cependant, toute modification à cette construction ou au terrain, dans la mesure où il s'agit de catégorie de travaux assujettis à ce règlement ou à tout autre règlement portant sur le même objet, y sera assujettie.
- 6) qu'une demande de permis complète pour la réalisation du projet soit déposée à la Ville et que les travaux soient terminés au plus tard 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Aux fins de la présente condition, les travaux seront réputés finalisés à la date du certificat de fin de travaux qui sera émis par la professionnelle mandatée ou le professionnel mandaté par la propriétaire ou le propriétaire, lequel devra être remis à la Ville au plus tard à la date où les travaux doivent être finalisés;
- 7) que soient obtenus, pour la réalisation du projet, tous les permis et autorisations requis, notamment par le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, en considérant les dérogations et conditions prévues à la présente résolution;
- 8) qu'une entente intervienne entre la Ville et l'organisme à but non lucratif Mission unitaînés relativement à la cession d'une partie du lot 2 219 281 nécessaire à la réalisation du projet;
- 9) qu'une entente intervienne entre la Ville et la demanderesse ou le demandeur établissant les règles permettant d'assurer, pour au moins 35 années, le caractère social ou abordable des logements.

CE-2024-04-12

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de classes d'usages autorisées dans des zones du Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-068](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-23.

CE-2024-04-13

Adoption du Règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages commerciale C300 dans la zone C2408, rue de Lauberivière, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-069](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-42.

CE-2024-04-14

Adoption du Règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage commercial dans la zone I1228, parc industriel, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-070](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-15.

CE-2024-04-15

Adoption du Règlement RV-2024-34-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînés et maison alternative, dans la zone M2556, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-071](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-13.

CE-2024-04-16

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux principaux et conditionnels dans la zone I2433, rue de la Pascaline, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-072](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-02-11.

CE-2024-04-17

Avenant numéro 2 à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère du Tourisme dans le cadre du programme *Lévis, plateforme d'accueil des croisières fluviales et d'excursions*

[Document d'aide à la décision DEV-2024-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 2 à la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère du Tourisme dans le cadre du programme *Lévis, plateforme d'accueil des croisières fluviales et d'excursions*, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV-2024-018, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-04-18

Nomination d'un membre au comité d'investissement et de soutien aux entreprises et remerciements

[Document d'aide à la décision DEV-2024-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Alain Marcoux à titre de membre représentant le secteur de l'économie sociale et le mouvement coopératif, pour un mandat d'une durée de quatre ans, au comité d'investissement et de soutien aux entreprises.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier Pascal Brulotte pour son implication au sein du comité d'investissement et de soutien aux entreprises.

CE-2024-04-19

Abrogation de la résolution CV-2022-03-47 « Aide financière à Zone synapse pour son projet de *Zone d'innovation synapse*, phase de prédémarrage, dans le Dataparc Lévis (parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) »

[Document d'aide à la décision DEV-2024-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2022-03-47 « Aide financière à Zone synapse pour son projet de *Zone d'innovation synapse*, phase de prédémarrage, dans le Dataparc Lévis Lévis (parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) ».

CE-2024-04-20

Aide financière à Petit magasin général s.e.n.c.

[Document d'aide à la décision DEV-2024-039](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 15 000 \$ à Petit magasin général s.e.n.c., dans le cadre du programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion, ou sa représentante ou son représentant, à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2024-04-21

Aide financière à Club de soccer Lévis-Est
[Document d'aide à la décision DEV-2024-041](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant maximum de 7 555 \$ à Club de soccer Lévis-Est, pour son projet visant à favoriser la motivation à l'école par le sport, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CE-2024-04-22

Aide financière à Fête de la famille Chaudière-Ouest
[Document d'aide à la décision DEV-2024-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accorder une aide financière d'un montant de 20 000 \$ à Fête de la Famille Chaudière-Ouest, promoteur de la Fête de la Famille, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne en 2024. Les sommes requises sont disponibles au budget.

CE-2024-04-23

Cession du contrat relatif à la fourniture de services de disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux
[Document d'aide à la décision APP-2024-075](#)

Il est résolu de céder le contrat relatif à la fourniture de services de disposition de sols contaminés pour divers projets municipaux (contrat numéro 2022-50-88-lot 3), attribué par la résolution CE2022-08-56, adoptée le 16 août 2022, à l'entreprise cédante Groupe Nadeau inc., à l'entreprise cessionnaire 10207373 Canada inc.

CE-2024-04-24

Cession du contrat relatif à la fourniture du service de récurage, incluant opératrice ou opérateur et machinerie, pour divers travaux
[Document d'aide à la décision APP-2024-078](#)

Il est résolu de céder le contrat relatif à la fourniture du service de récurage, incluant opératrice ou opérateur et machinerie, pour divers travaux (contrat numéro 2022-50-156), attribué par la résolution CV-2023-00-92, adoptée le 27 mars 2023, à l'entreprise cédante Provincial environnement inc., à l'entreprise cessionnaire GFL service environnement inc.

CE-2024-04-25

Attribution du contrat relatif à la fourniture, l'installation, la maintenance et le soutien technique des systèmes multimédias et de ses composantes au poste de police et de la maison de justice de proximité et dans d'autres bâtiments
[Document d'aide à la décision APP-2024-079](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture, l'installation, la maintenance et le soutien technique des systèmes multimédias et de ses composantes au poste de police et de la maison de justice de proximité et dans d'autres bâtiments (appel d'offres 2024-55-03), à Solotech inc., pour une dépense

estimée à 1 766 056,35 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2024-04-26

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec (chemin des Îles, enviroparc de l'Auberivière)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition du lot 3 574 042 du cadastre du Québec, incluant les frais inhérents, au montant maximum de 18 123 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2024-04-27

Reconnaissance de droits et protocoles d'entente à intervenir avec Transrapide s.e.c.

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reconnaître que Transrapide s.e.c. agit aux droits des débitrices et de conclure les protocoles d'entente à intervenir avec Transrapide s.e.c., concernant la modification de certaines conditions prévues à des actes de vente d'immeubles vendus à des fins industrielles, soit les immeubles CDT 6 à CDT 10 et les immeubles CDT 5 et Pintendre 1-4, tels que joints à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-019, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2024-04-28

Adoption du Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle (modifications et corrections cléricales)

[Document d'aide à la décision APP-2024-071-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle, tel que joint à la fiche de prise de décision APP-2024-071-R-1, avec changement par rapport au Projet de règlement déposé, soit par l'ajout de modifications et corrections cléricales au texte du règlement par souci de cohésion.

Ce règlement a pour objet d'actualiser et d'harmoniser le texte du règlement avec les récentes modifications réglementaires, de même que de prévoir la refonte du texte de ce règlement et de remplacer le Règlement sur la gestion contractuelle RV-2018-17-91 et ses amendements.

CE-2024-04-29

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de la Gestion du capital humain

[Document d'aide à la décision GCH-2024-058](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la Gestion du capital humain, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-058, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-04-30

Adoption de la *Vision 2040* de la Ville
[Document d'aide à la décision DG-DPSAC-2024-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Vision 2040* de la Ville, telle que jointe à la fiche de prise de décision DG-DPSAC-2024-001.

CE-2024-04-31

Ajustements structurels à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et à la Direction du greffe de la Ville
[Document d'aide à la décision GCH-2024-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les modifications des structures de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et de la Direction du greffe de la Ville, telles que proposées en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-030, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2024-04-32

Levée de la séance
La séance est levée à 11 h 24.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif